

MODALITES DE PAIEMENT DES FACTURES :

**Votre/Vos enfant(s) fréquente(nt) une ou plusieurs structure(s) :
périscolaire, restaurant scolaire, accueil de loisirs, espace jeunes.**

Votre facture vous est transmise le mois suivant.

Différentes modalités de règlement sont possibles :

1. Espèces, chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public).
2. Chèque CESU/ANCV, carte bancaire : vous devez alors vous présenter au guichet de la Trésorerie de Châteaugiron avec la facture.
3. Prélèvement automatique (demande à effectuer auprès de Mme RACAPE :
periscolaire@ville-chateaugiron.fr).
4. Paiement en ligne (uniquement si vous n'êtes pas en prélèvement automatique) :
 - a. Connectez-vous sur votre portail famille, sélectionnez « paiement en ligne » (vous êtes alors redirigé vers le site du Trésor Public)
 - b. Effectuez votre règlement dans sa totalité (le paiement en plusieurs fois n'est pas possible).
5. Chez un buraliste agréé : (factures jusqu'à 300 €) par carte bancaire ou en espèce via le QR code sur présentation de la facture. (Liste des buralistes agréés sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)